

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 422****15 mars 2002****SOMMAIRE**

Aedis S.A. ....	20248	Eagle 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	20211
Alhena S.A.H., Luxembourg . . . . .	20219	Eagle 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	20213
Alkor-Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20232	Echo-Editions S.A., Differdange . . . . .	20237
Alkor-Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20232	Emmedifin S.A.H., Luxembourg . . . . .	20221
Alkor-Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20232	Emmedifin S.A.H., Luxembourg . . . . .	20222
Arare S.A.H., Luxembourg . . . . .	20245	Fiduciary Asset Backed Securities S.A., Luxembourg . . . . .	20250
Arianna & Penelope, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20236	Fiduciary Asset Backed Securities S.A., Luxembourg . . . . .	20250
Auberge des Cygnes, S.à r.l., Remich . . . . .	20236	Garage Paciotti, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20237
Avenue Business Center, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20238	Gesellschaft zur Universitaeren Forschung (G.U.F.) S.A., Luxembourg . . . . .	20251
Bagnadore S.A., Luxembourg . . . . .	20241	Giolin S.A., Luxembourg . . . . .	20222
Bay-Rum Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	20244	Giolin S.A., Luxembourg . . . . .	20223
BE.L.Part S.A.H., Luxembourg . . . . .	20227	Glenco S.A., Luxembourg . . . . .	20248
BE.L.Part S.A.H., Luxembourg . . . . .	20227	Government Asset Backed Securities S.A., Luxembourg . . . . .	20254
BE.L.Part S.A.H., Luxembourg . . . . .	20227	Government Asset Backed Securities S.A., Luxembourg . . . . .	20254
Belaysia, S.à r.l. . . . .	20223	Green Real Estate Holding S.A., Luxembourg . . . . .	20224
BGL Investment Partners S.A., Luxembourg . . . . .	20253	Green Real Estate Holding S.A., Luxembourg . . . . .	20225
BGL Investment Partners S.A., Luxembourg . . . . .	20253	Hausfinance S.A., Luxembourg . . . . .	20228
(The) Black Rose Project S.A., Luxembourg . . . . .	20231	Hausfinance S.A., Luxembourg . . . . .	20228
Bockfelsen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	20216	Hertz Luxembourg S.A., Findel . . . . .	20240
Bockfelsen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	20217	Hymann Holding S.A., Luxembourg . . . . .	20228
Brand New Car S.A., Luxembourg . . . . .	20234	I.T.G., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20235
Café L'Escale, S.à r.l., Differdange . . . . .	20236	Immo Belouzes S.A., Bertrange . . . . .	20238
Camuzzi International S.A., Luxembourg . . . . .	20239	Immobilière J.P. Mangel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20231
Carrefour S.A., Luxembourg . . . . .	20210	Integra Consultancy Services S.A., Luxembourg . . . . .	20229
Carrefour S.A., Luxembourg . . . . .	20210	Integra Consultancy Services S.A., Luxembourg . . . . .	20229
Casino de Jeux du Luxembourg Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A. & Cie, S.e.c.s., Mondorf-les-Bains . . . . .	20241	Integra Consultancy Services S.A., Luxembourg . . . . .	20230
Casino de Jeux du Luxembourg Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A. & Cie, S.e.c.s., Mondorf-les-Bains . . . . .	20241	Intercontinental Distribution (INCODIS) S.A., Luxembourg . . . . .	20253
Casino de Jeux du Luxembourg Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .	20245	Isval Lux S.A., Luxembourg . . . . .	20240
Casino de Jeux du Luxembourg Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .	20245	Itaca S.A., Luxembourg . . . . .	20229
Comar S.A., Luxembourg . . . . .	20242	Italfrance Moda S.A., Luxembourg . . . . .	20225
Contrafas, S.à r.l., Frisange . . . . .	20237	Italfrance Moda S.A., Luxembourg . . . . .	20227
Copr'im S.A. . . . .	20238	JoinTelecom S.A., Luxembourg . . . . .	20252
Cristal Finance & Co S.A., Luxembourg . . . . .	20231	JoinTelecom S.A., Luxembourg . . . . .	20252
Distriwood S.A., Wasserbillig . . . . .	20225	Lasfin S.A.H., Luxembourg . . . . .	20214

Lasfin S.A.H., Luxembourg . . . . .	20216	Servifin International S.A., Luxembourg . . . . .	20218
Loewen Luxembourg (No. 1) S.A., Luxembourg . .	20248	Sogebis S.A., Luxembourg . . . . .	20249
Loewen Luxembourg (No. 2) S.A., Luxembourg . .	20248	Sogebis S.A., Luxembourg . . . . .	20249
Loewen Luxembourg (No. 3) S.A., Luxembourg . .	20247	Sogebis S.A., Luxembourg . . . . .	20249
Loewen Luxembourg (No. 4) S.A., Luxembourg . .	20246	Sogebis S.A., Luxembourg . . . . .	20250
Lux-Primo S.A., Fentange . . . . .	20239	Soleil International S.A., Luxembourg . . . . .	20242
M.I.S.M. S.C.I., Bascharage . . . . .	20235	Steinfort Investments S.A., Luxembourg . . . . .	20247
Mainoria S.A., Luxembourg . . . . .	20252	Thomson Travel Holdings S.A., Luxembourg . . . .	20239
Marine Locations S.A., Luxembourg . . . . .	20237	Thomson Travel International S.A., Luxembourg .	20238
Mobico S.A., Walferdange . . . . .	20230	Travel Fin S.A., Luxembourg . . . . .	20236
Mobile Communications S.A., Luxembourg . . . .	20228	Travel Pro S.A., Luxembourg . . . . .	20235
Mobit Holding S.A., Luxembourg . . . . .	20254	Trupial Invest S.A., Luxembourg . . . . .	20255
Noa Investments S.A., Luxembourg . . . . .	20251	Trupial Invest S.A., Luxembourg . . . . .	20255
Noa Investments S.A., Luxembourg . . . . .	20251	Trupial Invest S.A., Luxembourg . . . . .	20255
One-Step Finance S.A., Luxembourg . . . . .	20247	Unevinc S.A., Luxembourg . . . . .	20246
Oriflame International S.A., Luxembourg . . . . .	20233	Unevinc S.A., Luxembourg . . . . .	20246
R.A. S.A., Strassen . . . . .	20235	Unevinc S.A., Luxembourg . . . . .	20246
Reckinger Peintures, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. . .	20237	Vena S.A., Luxembourg . . . . .	20256
Reicom S.A., Soleuvre . . . . .	20230	Vena S.A., Luxembourg . . . . .	20256
Reinert, S.à r.l., Leudelage . . . . .	20232	Weila Immobilien S.A., Dudelage . . . . .	20236
Reinert, S.à r.l., Leudelage . . . . .	20232	Zamak S.A., Livange . . . . .	20234
Remolux S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	20231	Zamak S.A., Livange . . . . .	20234
Sandbar Investments S.A., Luxembourg . . . . .	20249	Zamak S.A., Livange . . . . .	20234
Santropa S.A.H., Luxembourg . . . . .	20240	Zamak S.A., Livange . . . . .	20234
SCI Modugno-Wolff, Bergem . . . . .	20233	Zembla S.A., Luxembourg . . . . .	20255
Security Capital European Realty, Luxembourg . .	20248	Zeta International S.A., Luxembourg . . . . .	20247
Servifin International S.A., Luxembourg . . . . .	20217		

**CARREFOUR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 44.782.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 novembre 2001.

J. Heirendt

*Président du conseil d'administration*

(76596/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**CARREFOUR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 44.782.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 novembre 2001*

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration du 28 novembre 2001 d'annuler le capital social autorisé et par conséquent de supprimer toute référence à cette notion à l'article 5 des statuts.

L'assemblée décide d'adopter l'euro comme monnaie du capital social à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Par conséquent, l'assemblée décide de convertir le capital social de 25.000.000,- LUF (vingt-cinq millions) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille) par action en 615.000,- EUR (six cent quinze mille) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de 246,- EUR (deux cent quarante-six). La différence de l'ordre de 190.962,- LUF est affectée au «résultat reporté».

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société en vue de l'adapter aux modifications proposées ci-avant pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à 615.000,- EUR (six cent quinze mille) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 246,- EUR.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Heirendt

*Président*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76597/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**EAGLE 2000 S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.273.

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée EAGLE 2000 S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 62.273,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du date 18 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 9.848,

les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 23.492.

Ladite société a un capital social actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurélie Rauscher, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social actuel d'un montant de LUF 20.000.000,- (vingt millions de Francs Luxembourgeois) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille Francs Luxembourgeois) chacune en euro au cours de change fixe entre le franc luxembourgeois et l'Euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et cinq Cents), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001;

2. Augmentation du capital d'un montant de EUR 4.212,95 (quatre mille deux cent douze Euros et quatre-vingt-quinze Cents) en vue de porter le capital social souscrit obtenu après conversion de EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et cinq Cents) à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 20.000 (vingt mille) actions existantes, pour porter cette valeur nominal à EUR 25,- (vingt-cinq Euros), à souscrire et à libérer entièrement en espèces par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues;

3. Augmentation du capital d'un montant de EUR 380.000,- (trois cent quatre-vingt mille Euros) en vue de porter le capital social actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) à EUR 880.000,- (huit cent quatre-vingt mille Euros), par la création de 15.200 (quinze mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, à souscrire et à libérer entièrement par l'actionnaire majoritaire, par des versements espèces;

4. Souscription et libération de 15.200 (quinze mille deux cents) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire;

5. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un ancien actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 3., sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit;

6. Instauration d'un capital autorisé de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros) divisé en 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

7. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisées, pour recueillir les souscription et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

9. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de la société de LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs Luxembourgeois) en Euro, au cours fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1999, à savoir 1 Euro pour 40,3399 Francs Luxembourgeois,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et cinq cents) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 24,789352 (vingt-quatre Euro virgule sept huit neuf trois cinq deux Cents).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2001 en Euro.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 4.212,95 (quatre mille deux cent douze Euros et quatre-vingt-quinze Cents),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 495.787,05 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et cinq Cents) à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 20.000 (vingt mille) actions représentatives du capital social pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 24,789352 (vingt-quatre Euro virgule sept huit neuf trois cinq deux Cents) à EUR 25,- (vingt-cinq Euros),

à souscrire par tous les actionnaires existants, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 4.212,95 (quatre mille deux cent douze Euros et quatre-vingt-quinze Cents).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 380.000,- (trois cent quatre-vingt mille Euros),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) à EUR 880.000,- (huit cent quatre-vingt mille Euros),

par la création de 15.200 (quinze mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur de EUR 25- (vingt-cinq Euros) chacune,

donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes à souscrire au pair et à libérer intégralement par un ancien actionnaire.

*Quatrième résolution*

Alors est intervenu aux présentes:

- Monsieur Davide Murari, préqualifié,

agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, sur base d'une procuration et d'un pouvoir de substitution,

lequel es-qualité qu'il agit, déclare souscrire à la totalité des 15.200 (quinze mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), qu'il libère intégralement par un versement en espèces de la somme de EUR 380.000,- (trois cent quatre-vingt mille Euros). Ce montant est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 15.200 (quinze mille deux cents) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

*Cinquième résolution*

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire tel que renseigné sur ladite liste de présence par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée 18 octobre 2001, laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Sixième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros) divisé en 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

*Septième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

*Huitième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 880.000,- (huit cent quatre-vingt mille Euros), représenté par 35.200 (trente-cinq mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euros) représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 octobre 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 2.380.000 (deux millions trois cent quatre-vingt mille Euros). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 220.000,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Tucci, A. Rauscher, D. Murari, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 132S, fol. 41, case 1. – Reçu 154.991 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75231/208/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**EAGLE 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.273.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2001, actée sous le n° 844/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(75232/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**LASFIN S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.019.

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée LASFIN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 55.019,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 mai 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 20.042.

Ladite société a un capital social actuel de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'Article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LASFIN S.A.;

2. Conversion du capital social, actuellement exprimé en Francs Luxembourgeois en Euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1995 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, de sorte qu'il s'établisse à EUR 297.472,229727 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze Euros virgule deux deux neuf sept deux sept Cents);

3. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 127,77 (cent vingt-sept Euros virgule soixante-dix-sept Cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 297.472,229727 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze Euros virgule deux deux neuf sept deux sept Cents) à EUR 297.600,- (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents Euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 1.200 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 247,893524773 (deux cent quarante-sept Euros virgule huit neuf trois cinq deux quatre sept sept trois Cents) à EUR 248,- (deux cent quarante-huit Euros) à libérer par un versement en espèces par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle;

4. Instauration d'un capital autorisé de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille Euros) divisé en 2.000 (deux mille) actions d'un valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration;

5. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus;

6. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda;

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LASFIN S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de la société de douze millions de francs luxembourgeois (12.000.000,- LUF) en Euro, au cours fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1999, à savoir 1 Euro pour 40,3399 Francs Luxembourgeois, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 297.472,229727 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze Euros virgule deux deux neuf sept deux sept Cents) représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de EUR 247,893524773 (deux cent quarante-sept Euros virgule huit neuf trois cinq deux quatre sept sept trois Cents).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2001 en Euro.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 127,77 (cent vingt-sept Euros virgule soixante-dix-sept Cents),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 297.472,229727 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze Euros virgule deux deux neuf sept deux sept Cents) à EUR 297.600,- (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents Euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 1.200 (mille deux cents) actions représentatives du capital social pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 247,893524773 (deux cent quarante-sept Euros virgule huit neuf trois cinq deux quatre sept sept trois Cents) à EUR 248,- (deux cent quarante-huit Euros),

à souscrire par tous les actionnaires existants, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 127,77 (cent vingt-sept Euros virgule soixante-dix-sept Cents).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille Euros) divisé en 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit Euros) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

*Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

*Sixième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 297.600,- (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents Euros), représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille Euros représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de sept cent quatre-vingt-treize mille six cents euros (EUR 793.600,-). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de

cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 40.000,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, S. Wingel, M. Cottella, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 132S, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75228/208/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**LASFIN S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.019.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2001, actée sous le n° 847/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(75229/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**BOCKFELSEN HOLDING S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. BOCKFELSEN S.A.).**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 54.303.

L'an deux mille un, le trente octobre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée BOCKFELSEN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.303,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 février 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 14.010,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 janvier 1998, publiée au Mémorial C de 1998, page 13.906.

L'assemblée est présidée par Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurélie Rauscher, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous



les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination sociale de BOCKFELSEN S.A. en BOCKFELSEN HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de BOCKFELSEN HOLDING S.A.

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de BOCKFELSEN S.A. en BOCKFELSEN HOLDING S.A. et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de BOCKFELSEN HOLDING S.A.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais - Evaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 30.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Tucci, A. Rauscher, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 132S, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75224/208/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**BOCKFELSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.303.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2001, actée sous le n° 841/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(75225/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**SERVIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 81.084.

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SERVIFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Zithe, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 81.084, prise en sa réunion du 26 octobre 2001,

une copie des résolutions de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1-. Que la société SERVIFIN INTERNATIONAL S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 22 février 2001, publié au Mémorial C n° 883, page 42.356.

2-. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente et un mille dollars américains (USD 31.000), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3-. Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à un million de dollars américains (USD 1.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

4.- Que l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 février 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de un million trente et un mille dollars américains (USD 1.031.000,-). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

5.- Que dans sa réunion du 26 octobre 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de USD 844.000,- (huit cent quarante-quatre mille Dollars Américains),

pour porter le capital souscrit de son montant actuel de trente et un mille dollars américains (USD 31.000) à huit cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 875.000),

par la création de 84.400 (quatre-vingt-quatre mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix Dollars Américains) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à la totalité des 84.400 (quatre-vingt-quatre mille quatre cents) actions nouvelles moyennant une contribution en espèces totale de USD 844.000,- (huit cent quarante-quatre mille Dollars Américains),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

6.- La preuve de la souscription des actions nouvelles a été présentée au notaire instrumentaire sur base des déclarations de souscription de l'actionnaire majoritaire.

Le montant de USD 844.000,- (huit cent quarante-quatre mille Dollars Américains) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

7.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à huit cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 875.000), de sorte que le premier et le deuxième alinéas de l'article 5 des statuts auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à huit cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 875.000) divisé en quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à cent cinquante-six mille dollars américains (USD 156.000,-) représenté par quinze mille six cents (15.600) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune.

#### *Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 37.684.600.-.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 450.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Cottella, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 132S, fol. 43, case 1. – Reçu 375.627 francs.

*Le Releveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75236/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

#### **SERVIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 81.084.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 845/2001 en date du 30 octobre 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75237/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**ALHENA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 41.493.

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée ALHENA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 41.493,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1992, publié au Mémorial C numéro 617 du 23 décembre 1992. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 25.780.

Ladite société a un capital social actuel de cent soixante-dix mille Deutsche Mark (DEM 170.000,-) divisé en mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark (DEM 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Maurizio Cottella et Monsieur Jean Philippe Fiorucci, employés privés, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social, actuellement exprimé en DEM en Euros au cours de 1 EUR pour 1,95583 DEM, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, de sorte qu'il s'établisse à EUR 86.919,6198033 (quatre-vingt-six mille neuf cent dix-neuf Euros virgule six un neuf huit zéro trois trois Cents);

2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.480,3801967 (mille quatre cent quatre-vingt Euros virgule trois huit zéro un neuf six sept Cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 86.919,6198033 (quatre-vingt-six mille neuf cent dix-neuf Euros virgule six un neuf huit zéro trois trois Cents) à EUR 88.400,- (quatre-vingt-huit mille quatre cents Euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 1.700 actions représentatives du capital social, pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,12919 (cinquante et un Euros virgule un deux neuf un neuf Cents) à EUR 52,- (cinquante-deux Euros) à libérer par un versement en espèces par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle;

3. Instauration d'un capital autorisé de EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille Euros) divisé en 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration;

4. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus;

5. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda;

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social souscrit de la société de cent soixante-dix mille Deutsche Mark (DEM 170.000,-) en Euro, au cours fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1999, à savoir 1 Euro pour 1,95583 DEM,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 86.919,6198033 (quatre-vingt-six mille neuf cent dix-neuf Euros virgule six un neuf huit zéro trois trois Cents) représenté par mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de EUR 51,12919 (cinquante et un Euros virgule un deux neuf un neuf Cents).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2001 en Euro.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.480,3801967 (mille quatre cent quatre-vingt Euros virgule trois huit zéro un neuf six sept Cents),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 86.919,6198033 (quatre-vingt-six mille neuf cent dix-neuf Euros virgule six un neuf huit zéro trois trois Cents) à EUR 88.400,- (quatre-vingt-huit mille quatre cents Euros),

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des mille sept cents (1.700) actions représentatives du capital social pour porter celle-ci de son montant actuel converti de EUR 51,12919 (cinquante et un Euros virgule un deux neuf un neuf Cents) à EUR 52,- (cinquante-deux Euros),

à souscrire par tous les actionnaires existants, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 1.480,3801967 (mille quatre cent quatre-vingt Euros virgule trois huit zéro un neuf six sept Cents).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille Euros) divisé en 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euros) chacune,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 88.400,- (quatre-vingt-huit mille quatre cents Euros), représenté par 1.700 (mille sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille Euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de six cent huit mille quatre cents euros (EUR 608.400,-). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à LUF 40.000,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Murari, S. Wingel, M. Cottella, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 132S, fol. 41, case 3. – Reçu 597 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75230/208/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**EMMEDIFIN S.A.H., Société Anonyme Holding,  
(anc. EMMEDIFIN S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 68.802.

L'an deux mille un, le trente octobre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée EMME-DIFIN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.802,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 18.313.

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2000, publiée au Mémorial C de 2001, page 23.493.

L'assemblée est présidée par Monsieur J. Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a. Changement de dénomination sociale de EMMEDIFIN S.A. en EMMEDIFIN S.A.H. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art . 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de EMMEDIFIN S.A.H.

b. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de EMMEDIFIN S.A. en EMMEDIFIN S.A.H. et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de EMMEDIFIN S.A.H.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais - Evaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 28.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Fiorucci, A.M. Spicarelli, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 132S, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75226/208/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**EMMEDIFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.802.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2001, actée sous le n° 842/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(75227/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**GIOLIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. GIOLIN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.475.

—  
L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée GIOLIN HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 82.475.

Ladite société constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2001, non encore publié au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 416.000,- (quatre cent seize mille euros) divisé en 208.000 (deux cent huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurélie Rauscher, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorise.»

2) Changement de la dénomination sociale de GIOLIN HOLDING S.A. en GIOLIN S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GIOLIN S.A.

3) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 afin d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

**Art. 4.** La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorise.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de GIOLIN HOLDING S.A. en GIOLIN S.A. et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GIOLIN S.A.

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Tucci, A. Rauscher, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 132S, fol. 42, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75233/208/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**GIOLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.475.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2001, actée sous le n° 843/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(75234/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

**BELAYSIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 63.815.

Le siège social de la société BELAYSIA, S.à r.l., est dénoncé avec effet au 23 novembre 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76453/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 82.754.

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Zithe, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 82.754, prise en sa réunion du 23 octobre 2001, une copie des résolutions de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1-. Que la société GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 21 juin 2001, non encore publié au Mémorial C.

2-. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille Euro) divisé en 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3-. Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euro) divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.

4-. Que l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 juin 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 5.050.000,- (cinq millions cinquante mille Euro). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

5-. Que dans sa réunion du 23 octobre 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de EUR 1.053.000,- (un million cinquante-trois mille Euros),

pour porter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille Euros) à EUR 1.103.000,- (un million cent trois mille Euros),

par la création de 105.300 (cent cinq mille trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires lesquels ont souscrit à la totalité des 105.300 (cent cinq mille trois cents) actions nouvelles telles qu'indiquées dans les bulletins de souscription annexés audit procès-verbal du 23 octobre 2001 ci-après annexé, et les ont libérés moyennant une contribution en espèces totale de EUR 1.053.000,- (un million cinquante-trois mille Euros).

6-. La preuve de la souscription des actions nouvelles a été présentée au notaire instrumentaire sur base des déclarations de souscription des deux actionnaires.

Le montant de EUR 1.053.000,- (un million cinquante-trois mille Euros) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

7-. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 1.103.000,- (un million cent trois mille Euros), de sorte que le premier et le deuxième alinéas de l'article 5 des statuts auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 1.103.000,- (un million cent trois mille Euros) divisé en 110.300 (cent dix mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 3.947.000,- (trois millions neuf cent quarante-sept mille Euros) divisé en 394.700 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

*Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 42.477.914,-.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 498.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Cottella, J. Delvaux



Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 43, case 3. – Reçu 424.779 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75238/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 82.754.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 858/2001 en date du 30 octobre 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(75239/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**DISTRWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 83.959.

*Réunion du conseil d'administration*

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue le 23 novembre 2001 que Monsieur Thomas Fix est nommé administrateur-délégué.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76315/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

---

**ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.407.

L'an deux mille un, le cinq novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée ITALFRANCE MODA S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.407,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 25 septembre 1996 par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 637 du 7 décembre 1996,

les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> juin 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Chiapolino, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pascale Mariotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Doris Toyou, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 24.814.550,- (vingt-quatre millions huit cent quatorze mille cinq cent cinquante Euro), représenté par 2.481.455 (deux millions quatre cent quatre-vingt-un mille quatre cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, entièrement libérées.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 11.185.450,- (onze millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante Euro), pour le porter de son montant actuel de EUR 24.814.550 (vingt-quatre millions huit cent quatorze mille cinq cent cinquante Euro) à EUR 36.000.000,- (trente-six millions d'Euro), par la création et l'émission de 1.118.545 (un million cent dix-huit mille cinq cent quarante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

2) Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

3) Renonciation par l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital ci-dessus, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit.

4) Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda, et lequel se lira désormais comme suit:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 36.000.000,- (trente-six millions d'Euro), représenté par 3.600.000 (trois millions six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5) Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 11.185.450,- (onze millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante Euro),

pour le porter de son montant actuel de EUR 24.814.550 (vingt-quatre millions huit cent quatorze mille cinq cent cinquante Euro) à EUR 36.000.000 (trente-six millions d'Euro),

par la création et l'émission de 1.118.545 (un million cent dix-huit mille cinq cent quarante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces par un ancien actionnaire.

#### *Souscription*

Alors est intervenue la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

représentée par Monsieur Massimo Longoni et Monsieur Carlo Santoiemma, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2001,

laquelle, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 1.118.545 (un million cent dix-huit mille cinq cent quarante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 11.185.450 (onze millions cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante Euro).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 1.118.545 (un million cent dix-huit mille cinq cent quarante-cinq) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

#### *Renonciation*

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions qui précèdent, lequel article 5 se lit désormais comme suit:

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 36.000.000,- (trente-six millions d'Euro), représenté par 3.600.000 (trois millions six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 4.700.000,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Chiapolino, P. Mariotti, D. Toyon, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 47, case 10. – Reçu 4.512.199 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

J. Delvaux.

(75241/208/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.407.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 novembre 2001, actée sous le n° 863/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

(75242/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2001.

---

**BE.L.PART S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 38.349.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ..... DEM (6.705,37)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Signature.

(76436/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**BE.L.PART S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 38.349.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ..... DEM (9.435,79)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Signature.

(76437/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**BE.L.PART S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 38.349.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ..... DEM (19.430,88)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Signature.

(76438/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

20228

**HAUSFINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 38.372.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 novembre 2001 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des 590.000 actions, et de convertir, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la devise d'expression du capital de la société (LUF 59.000.000,-) pour l'exprimer dorénavant en Euros (au cours de 40,3399 LUF=1 EUR) pour fixer le capital social à un million quatre cent soixante mille cinq cent soixante et onze Euros et quatre-vingt cents (EUR 1.462.571,80), représenté par cinq cent quatre-vingt-dix mille (590.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- L'assemblée décide de convertir le capital autorisé de la société en Euros pour le fixer à deux millions quatre cent soixante dix-huit mille neuf cent trente-cinq Euros et vingt-cinq cents (EUR 2.478.935,25), représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

- L'article 5, alinéa 1 et 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76435/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**HAUSFINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 38.372.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau : LUF (18.317.183,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Signature.

(76439/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**HYMANN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 36.222.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 61, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice . . . . . LUF (1.821.182,-)

Résultat reporté . . . . . LUF 105.471.697,-

Report à nouveau : . . . . . LUF 103.649.515,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Signature.

(76442/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**MOBILE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 83, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 78.586.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Signature.

(76466/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ITACA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.520.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue par voie circulaire que Monsieur Mario Simmen, demeurant à Vaduz, a été élu Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76443/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 59.616.

—  
EXTRAIT

Les statuts coordonnés suite à la conversion du capital en Euros ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(76445/320/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 59.616.

—  
EXTRAIT

1° Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 22 novembre 2001 que:

- a été acceptée en date du 13 décembre 1999 la démission de Monsieur Christian Henry de ses fonctions d'administrateur-délégué. Décharge lui a été accordée pour l'exercice de son mandat.

- L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à nommer Monsieur Jean-Damien Fox, courtier en assurances, demeurant à F-57220 Vaudoncourt, 4, rue de la Chapelle, aux fonctions d'administrateur-délégué.

- L'assemblée générale a accepté la démission de Monsieur Jean-François Visilit en date du 21 octobre 1999 et la démission de Monsieur Christian Henry en date du 2 janvier 2001 de leurs fonctions d'administrateurs. Décharge leur a été accordée pour l'exercice de leurs mandats.

- L'assemblée générale a décidé de nommer en leur remplacement aux fonctions d'administrateurs Monsieur André Roptin, agent administratif et commercial, demeurant à F-54 Norroy-les-Pont-à-Mousson, 25, Clos de Baine et Monsieur Sean Lee Hogan, administrateur de sociétés, demeurant à Flat 34, Block B, Christine complex, Amathountas Avenue, 4531 Limassol, Cyprus.

L'assemblée décide de confirmer dans son poste d'administrateur Monsieur Jean-Damien Fox, courtier en assurances, demeurant à F-57220 Vaudoncourt, 4, rue de la Chapelle.

Le conseil d'administration se compose donc dorénavant comme suit:

Monsieur André Roptin, préqualifié;

Monsieur Sean Lee Hogan, préqualifié;

Monsieur Jean-Damien Fox, préqualifié.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille trois.

- L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Claude Henry, responsable de maintenance, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, démissionnaire en date du 31 décembre 1999 et lui a accordé décharge pour l'exécution de son mandat,

Elle a nommé comme nouveau commissaire aux comptes en son remplacement:

La société CD-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille trois.

2° Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 2 octobre que:

- Monsieur Jean-Damien Fox a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour extrait conforme  
Pour inscription - réquisition  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76446/320/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 59.616.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 22 novembre 2001 que:

Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de sorte que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euros cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) sans désignation de valeur nominale et le capital autorisé est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros trente-huit euros cents (EUR 61.973,38), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence, les articles 3 et 4 & 4 des statuts ont été modifiés pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf euros cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 4. & 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros trente-huit euros cents (EUR 61.973,38), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription - réquisition  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76448/320/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**MOBICO S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 10.082.

—  
Suivant une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 12 octobre 2001 de la société MOBICO S.A. en liquidation, il a été décidé:

- de nommer Monsieur Jean-Louis Monnot, demeurant à 2bis avenue Le Corbeiller, F-92190 Meudon en tant que commissaire à la liquidation.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76449/567/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**REICOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4439 Soleuvre, 49, rue d'Ehlerange.  
R. C. Luxembourg B 66.387.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2001, vol. 321, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

S. Reiland  
Mandataire spécial

(76459/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**THE BLACK ROSE PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.834.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Le nouveau commissaire aux comptes sera désormais la société INVEST CONTROL, S.à r.l., avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

THE BLACK ROSE PROJECT S.A.

Signature

(76450/567/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**CRISTAL FINANCE & CO, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.552.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 559, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Le nouveau commissaire aux comptes sera désormais la société INVEST CONTROL, S.à r.l., avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

CRISTAL FINANCE & CO S.A.

Signature

(76451/567/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**IMMOBILIERE J.P. MANGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 13, rue Raymond Poincaré.  
R. C. Luxembourg B 54.622.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 26 novembre 2001 les décisions suivantes:

1. La conversion du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).
2. L'augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR par incorporation des résultats reportés à concurrence de 13,31 EUR, sans création de parts sociales nouvelles et en portant la valeur nominale par part sociale à 124,- EUR.
3. La modification du premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR).»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76452/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**REMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 40, rue de Stalingrad.  
R. C. Luxembourg B 66.388.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2001, vol. 321, fol. 39, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

S. Reiland

Mandataire spécial

(76460/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**REINERT, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 48, rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 64.042.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de REINERT, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

(76455/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**REINERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 48, rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 64.042.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 15 octobre 2001*

Les associés réunis en assemblée ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

## 1. Affectation du résultat

L'affectation du résultat des comptes annuels 2000 au montant de 8.003.528,- se fera de la manière suivante:

- Réserve légale . . . . .	400.176,-
- Réserve d'investissement . . . . .	1.026.400,-
- Résultats reportés . . . . .	7.398.052,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

HENSCHEN-HAAS, réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76456/752/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**ALKOR-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 65.381.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 novembre 2001.

Signature.

(76562/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**ALKOR-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 65.381.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 novembre 2001.

Signature.

(76563/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**ALKOR-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 65.381.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 novembre 2001.

Signature.

(76564/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.



**ORIFLAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 8.835.

Nomination d'un nouvel administrateur:

Stefan Linder  
Tombebegatan 50,  
113 38 Stockholm  
Suède

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

*Pour ORIFLAME INTERNATIONAL S.A.*

Signature

*Extract from the Minutes of a Meeting of the Board of Directors held on 18 September 2001*

Present: Bengt Braun,  
Harald Mix,  
Christian Salamon,  
Sven Mattsson,  
Robert af Jochnick,  
Jonas af Jochnick,  
Stefan Linder.

Guests: Kevin Kenny,

D. Viet-Jacobsen.

Apologies: Jan Carendi.

It was reported that:

The Chairman informed the board that Harald Mix had decided to resign.

The board accepted this resignation and thanked him for his contribution over the years.

The Chairman proposed that Stefan Linder be appointed to the Board.

The Board approved the appointment.

Certified copy

J. af Jochnick / S. Mattsson

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76458/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**SCI MODUGNO-WOLFF, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3313 Bergem, 130, Grand-rue.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Bergem*

*le 14 novembre 2001 à 10.00 heures*

Sont présents les seuls associés de la société:

1) M. Salvatore Modugno

2) Mme Pascale Wolff

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

De convertir le capital social de la société de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) en deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze euros (2.478,94 EUR) au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze euros (2.478,94 EUR), représenté par cent parts sociales (100) sans désignation de valeur nominale.»

Et lecture faite, les associés ont signé.

Bergem, le 14 novembre 2001.

*Les associés*

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(76467/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ZAMAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.878.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2001, vol. 321, fol. 39, case 4/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

S. Reiland

*Mandataire spécial*

(76461/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ZAMAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.878.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2001, vol. 321, fol. 39, case 4/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

S. Reiland

*Mandataire spécial*

(76462/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ZAMAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.878.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2001, vol. 321, fol. 39, case 4/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

S. Reiland

*Mandataire spécial*

(76463/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ZAMAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.878.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2001, vol. 321, fol. 39, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

S. Reiland

*Mandataire spécial*

(76464/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**BRAND NEW CAR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 68.870.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Signature.

(76465/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**M.I.S.M., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4914 Bascharage, 14, rue des Champs.

*Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Bascharage*

*le 15 novembre 2001 à 10.00 heures*

Sont présents les seuls associés de la société:

- 1) M. Emile Faber
- 2) Mme Sonja Lazzara.

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

De convertir le capital social de la société de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) en deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze euros (2.478,94 EUR) au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze euros (2.478,94 EUR), représenté par mille parts sociales (1.000) sans désignation de valeur nominale.»

Et lecture faite, les associés ont signé.

Bascharage, le 15 novembre 2001.

*Les associés*

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(76468/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**I.T.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 33.719.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

I.T.G., S.à r.l.

(76470/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**TRAVEL PRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.184.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

TRAVEL PRO S.A.

(76471/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**R.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.047.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

*Pour la société*

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

(76482/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**TRAVEL FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.154.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

TRAVEL FIN S.A.

(76472/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**AUBERGE DES CYGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5533 Remich, 11, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 44.662.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 novembre 2001.

AUBERGE DES CYGNES, S.à r.l.

(76473/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**CAFE L'ESCALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 45, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 63.661.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 novembre 2001.

CAFE L'ESCALE, S.à r.l.

(76474/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**WEILA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 5, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 56.257.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 novembre 2001.

WEILA IMMOBILIEN S.A.

(76475/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ARIANNA & PENELOPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.115.000,-**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.999.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 12 octobre 2001*

Sont nommés gérants, leurs mandats venant à expiration lors des résolutions de l'associé unique qui statura sur les comptes au 30 juin 2002:

1. Monsieur Ronald McLean Adair, administrateur, demeurant à 18-20 Dmuairesq Street, St Hélier, Jersey JE2 3RL, Channels Islands;

2. Madame Anna Karin Fortunato, consultante indépendante, demeurant à Choulex (CH);

3. Monsieur Edoardo Bugnone, directeur de société, demeurant à Cascais (P);

4. Monsieur Guy William Semmens, directeur, demeurant à Genève (CH).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature.

(76484/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ECHO-EDITIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4642 Differdange, 1A, rue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.399.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 85, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 novembre 2001.

ECHO-EDITIONS S.A.

(76476/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**CONTRAFAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 8, Cité Belle-Vue.  
R. C. Luxembourg B 14.107.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frisange, le 30 novembre 2001.

CONTRAFAS, S.à r.l.

(76477/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**GARAGE PACIOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 258, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 60.290.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 85, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

GARAGE PACIOTTI, S.à r.l.

(76478/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**RECKINGER PEINTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 48, rue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 20.047.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 321, fol. 85, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2001.

RECKINGER PEINTURES, S.à r.l.

(76479/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**MARINE LOCATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 74.363.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

1. Monsieur Joseph Mayor, employé privé, demeurant à Luxembourg, Président;
2. Monsieur Fabio Mazzoni, indépendant, demeurant à Strassen;
3. NAVILUX S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature.

(76485/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**COPR'IM S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 58.518.

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 28 novembre 2001, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme COPR'IM S.A. à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».

Livange, le 29 novembre 2001.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 28 novembre 2001, que la société HARRIMAN HOLDINGS INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme COPR'IM S.A.

Livange, le 29 novembre 2001.

HARRIMAN HOLDINGS INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76480/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**IMMO BELOUZES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.963.

EXTRAIT

A la demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 17 octobre 2001, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

«Des pouvoirs spéciaux sont attribués à Monsieur Bernard Delemere demeurant à F-84530 Villelaure, 733, Les Glettes Nord, à l'effet de procéder, au nom et pour le compte de la société, à l'acquisition d'un terrain sis à la Tour d'Aigues (F-84240).»

Pour extrait conforme

C. Llorens

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76481/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 61.047.

*Décision du conseil d'administration*

Le conseil décide de déplacer le siège de la société à l'intérieur de la Commune de Luxembourg de 11, rue Goethe au 4, rue Carlo Hemmer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76491/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**AVENUE BUSINESS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(76494/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**CAMUZZI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 42.482.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 septembre 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

1. Monsieur Milo Caroni, avocat, demeurant à Locarno (CH), administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration;

2. Monsieur Fabrizio Garilli, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan;

3. Monsieur Romeo Astofli, avocat, demeurant à Locarno (CH).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature.

(76483/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 62.806.

*Décision du conseil d'administration*

Le conseil décide de déplacer le siège de la société à l'intérieur de la Commune de Luxembourg de 11, rue Goethe au 4, rue Carlo Hemmer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76492/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**LUX-PRIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.362.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 23 octobre 2001 à 11.00 heures*

*Ordre du jour*

1. Modification du droit de signature

*Procès-verbal*

Au début de la réunion, qui est ouverte par Mme Primo Liliane, la liste de présence a été signée par tous les actionnaires présents ou représentés et qui se reconnaissent dûment convoqués.

On peut constater que les actionnaires présents ou représentés sont mentionnés sur cette liste de présence, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Riva Roberto, et comme scrutateur M. Passeport Alain tous présents et ce acceptant.

*Résolutions*

1) Par votes spéciaux, le conseil d'administration accorde le droit de cosignature obligatoire à M. Riva Roberto. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76574/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**ISVAL LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 69.583.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 octobre 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

*Signataires catégorie A*

- Monsieur Santo Beccalossi, administrateur de sociétés, demeurant à Piazzale Della Piscina n° 10, Lumezzane Piattucco (BS), Italie, président du conseil d'administration;
- Monsieur Carlo Beccalossi, administrateur de sociétés, demeurant à Piazzale Della Piscina n° 10, Lumezzane Piattucco (BS), Italie;
- Monsieur Nicola Beccalossi, administrateur de sociétés, demeurant à Piazzale Della Piscina n° 10, Lumezzane Piattucco (BS), Italie.

*Signataires catégorie B*

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature.

(76486/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**HERTZ LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport Findel.  
R. C. Luxembourg B 8.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

*Pour HERTZ LUXEMBOURG S.A.*

*Signature*

*Avocat*

(76493/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**SANTROPA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 19.276.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire 7 août 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Hans-Jorgen Glud, directeur de société, Monte-Carlo, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Jorgen Glud, Lyngby.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature.

(76487/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---



**BAGNADORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.825.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

*Signataires catégorie A*

- Monsieur Pier Matteo Ghitti, industriel, demeurant à Via Brognolo, 5, Passirano (BS), Italie,
- Madame Lorenza Ghitti, sans état particulier, demeurant à Via P.G. Ghitti, 4, Passirano (BS), Italie.

*Signataires catégorie B*

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(76488/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A. & CIE, S.E.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: Mondorf-les-Bains.  
R. C. Luxembourg B 18.193.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(76538/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A. & CIE, S.E.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: Mondorf-les-Bains.  
R. C. Luxembourg B 18.193.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 30 août 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 ont été approuvés;
- l'assemblée a décidé de l'affectation de bénéfice comme suit:

Bénéfice de l'exercice .....	194.318.651,-	LUF
Attribution de la réserve légale.....	125.000.000,-	LUF
Distribution des dividendes.....	69.318.651,-	LUF

- L'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs actuellement en fonction;

ainsi qu'au commissaire aux comptes KPMG AUDIT

pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000;

- L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs actuels jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001;

- L'assemblée a décidé de nommer en tant que commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF

Société Anonyme & Cie S.E.C.S.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76539/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**SOLEIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 58.345.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 novembre 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature.

(76489/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**COMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

## STATUTS

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société PROJECT DESIGN S.A., ayant son siège social à 44, Via Ranco, I-47.895 Serravalle, ici représentée par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Serravalle, le 7 novembre 2001.

2. La société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. en abrégé, S.G.G., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Giancarlo Cervino, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée, Capital Social.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: COMAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente deux mille euros), représenté par 32 (trente deux) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 668.000,- (six cent soixante huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille) à 700.000,- (sept cent mille euros), le cas échéant par l'émission de 668 (six cent soixante-huit) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les

modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Il est interdit aux administrateurs de vendre, gager, hypothéquer, donner en garantie ou grever de quelque façon que ce soit les navires de commerce constituant l'immobilisé de la société sans avoir obtenu l'accord unanime de tous les actionnaires, réunis en assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de février, à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV. Exercice Social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## **Titre V. Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre deux mille un.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. PROJECT DESIGN S.A., prénommée, trente et une actions . . . . .	31
2. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. en abrégé, S.G.G., prénommée, une action . . . . .	1
Total: Trente-deux actions . . . . .	32

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente deux mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs

- Monsieur Raymond Van Herck, directeur de société, 42, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg,

- Monsieur Noël Delaby, capitaine au long court, 42, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg,

- Monsieur Rudi Lehnen, capitaine au long court, demeurant à 285, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg.

4. Est nommée commissaire

FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2007.

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Cervino et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 48, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

F. Baden.

(76505/200/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**BAY-RUM IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.691.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

BAY-RUM IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Administrateurs

(76527/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**ARARE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 72.577.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 novembre 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange, Président;
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature.

(76490/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A.,****Société Anonyme.**

Siège social: Mondorf-les-Bains.  
R. C. Luxembourg B 18.159.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(76540/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF S.A.,****Société Anonyme A.G.**

Siège social: Mondorf-les-Bains.  
R. C. Luxembourg B 18.159.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 30 août 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 ont été approuvés;
- l'assemblée a décidé de l'affectation de bénéfice comme suit:

Bénéfice de l'exercice .....	981.478,- LUF
Attribution à la réserve légale .....	0,- LUF
Report sur l'exercice suivant .....	981.478,- LUF

- L'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs actuellement en fonction; ainsi qu'au commissaire aux comptes KPMG AUDIT pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000;
- L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs actuels jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001;
- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF

Société Anonyme A.G.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76541/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**UNEVINC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.064.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

UNEVINC S.A.

Signatures

Administrateurs

(76528/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**UNEVINC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.064.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

UNEVINC S.A.

Signatures

Administrateurs

(76529/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**UNEVINC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.064.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2000*

- Les mandats d'administrateurs de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale à L-6833 Biber, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant au 24, rue Jean Engel, à L-7793 Bissen et Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue du Dr Joseph Peffer, à L-2319 Howald sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden à L-2680 Luxembourg est nommé comme Administrateur supplémentaire. Son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2001.

Certifié sincère et conforme

UNEVINC S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76530/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**LOEWEN LUXEMBOURG (No. 4) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.818.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(76534/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ZETA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 22.160.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2001*

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié au 16, rue Nassau à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme  
FIN-CONTROLE S.A.

*Le liquidateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76532/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ONE-STEP FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.683.

*Extrait du compte rendu de la décision prise par le liquidateur le 2 octobre 2001*

*Résolutions*

Le liquidateur a décidé le 2 octobre 2001 de transférer le siège social de la société au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme  
GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l.

Liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76533/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**LOEWEN LUXEMBOURG (No. 3) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 63.787.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(76535/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**STEINFORT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 28.420.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2001*

- L'Assemblée renouvelle les mandats de M<sup>e</sup> Foris S. Antonatos, Bruno Stahl et Emmanuel Bussetil au poste d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2007. Elle renouvelle également le mandat de PricewaterhouseCoopers au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2000.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de 11, boulevard Royal, Luxembourg au 41, avenue de la Gare à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76545/794/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.844.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(76536/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.843.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(76537/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.389.

Le rapport semi-annuel 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(76542/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**AEDIS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 76.499.

En date du 28 juin 2000, la convention de domiciliation conclue entre la société AEDIS S.A., ayant son siège social 41, avenue de la Gare à Luxembourg et le CABINET D'AVOCATS RENE FALTZ, 41, avenue de la Gare à Luxembourg, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de 8 jours, a été résiliée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABINET D'AVOCATS RENE FALTZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76544/794/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**GLENCO S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 57.461.

DISSOLUTION

La clôture de la liquidation, entamée le 5 février 2001, a été approuvée par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 octobre 2001, sur rapport de M. Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en sa qualité de commissaire aux comptes de liquidation du 31 juillet 2001, présentés par M. Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant à Bienne.

Les livres sociaux seront conservés pendant 5 ans dans les bureaux de la FIDUCIAIRE HRT, actuellement 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial.

J.-C. Wolter

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 559, fol.13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(77003/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2001.

---



**SANDBAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 39.835.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2001*

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 6, rue Heine à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

- L'assemblée nomme Monsieur Michel Bourrit au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jacques Schroeder, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

- L'assemblée réélit Monsieur Fotis S. Antonatos, Monsieur Emmanuel Bussetil, Maître René Faltz au poste d'administrateur de la société. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

- L'assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers au poste de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'exercice qui approuvera les comptes au 31 décembre 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76543/794/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**SOGEBIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 57.709.

Publication Mémorial C, numéro 190 du 16 avril 1997, pages 9091-9094.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, le compte de profits et pertes pour la période du 27 décembre 1996 au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SOGEBIS S.A.*

Signatures

(76546/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**SOGEBIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 57.709.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SOGEBIS S.A.*

Signatures

(76547/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**SOGEBIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 57.709.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SOGEBIS S.A.*

Signatures

(76548/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**SOGEBIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 57.709.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, le compte de profits et pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SOGEBIS S.A.*

Signatures

(76549/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**FIDUCIARY ASSET BACKED SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.046.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2001*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.  
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mai 2001.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 relative au basculement en euro et vu l'existence au 31 mai 2001 d'une Réserve Légale de 11.030,- LUF, l'Assemblée prend également les résolutions suivantes à l'unanimité:

- L'Assemblée décide de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF;

- L'Assemblée décide d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2001, le capital social de 53,24 EUR pour le porter de 123.946,76 EUR à 124.000,- EUR par incorporation d'une partie de la Réserve Légale de 11.030,- LUF équivalent à 273,43 EUR.

- L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2001, la valeur nominale des actions.

- L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2001, l'article 5 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille deux cent quarante euros (1.240,- EUR).»

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76558/595/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**FIDUCIARY ASSET BACKED SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.046.

—  
Le bilan de la société au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

(76560/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**NOA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.918.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(76550/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**NOA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.918.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 novembre 2001*

Suite à la demande de Messieurs Elo Rozencwaj et André Labranche de ne pas voir leur mandat d'administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire en remplacement:

Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal et GRIMSON SERVICE LTD, société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 2001*

Monsieur Enzo Guastaferrri est élu Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal, Président du Conseil d'Administration;

- Marie-Paule Mockel, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal;

- GRIMSON SERVICE LTD, société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social au 24 de Castro Street, Road Town, Tortola.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76551/047/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITAEREN FORSCHUNG (G.U.F.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.578.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 novembre 2001 que l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'assemblée a décidé de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de Deutsche Mark en Euro, le nouveau capital de la société s'élevant à EUR 511.291,88 divisé en 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

- L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 708,12 pour le porter de son montant actuel de EUR 511.291,88 à EUR 512.000,- divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 512,- chacune, par incorporation d'un montant de EUR 708,12 des bénéfices reportés.

- L'assemblée a décidé de modifier l'article trois des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent douze mille (512.000,-) Euros, divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent douze (512,-) Euros par action.»

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

*Pour avis conforme*

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76580/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**JOINTELECOM, Société Anonyme.**

Registered office: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.

*Resolution of the board of directors of the Company (the «Board») in relation with the resignation of the Managing Director*

Following the resignation of the Managing Director, the Board has decided, until the next General Assembly of Shareholders, to appoint Grégoire Dumoulin as Managing Director of the company.

In accordance with the articles of association, acting as Managing Director of the company, Grégoire Dumoulin will have the right to individually sign and engage the company in contracts falling in the realm of day-to-day activities. The Managing Director will require the signatures of the two other directors in the case of important contracts.

The designation shall be effective 1 day following this resolution.

February 13, 2000, Luxembourg.

G. Dumoulin / M. Kritzler

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76552/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**JOINTELECOM, Société Anonyme.**

Registered office: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.

*Resolution of the board of directors of the Company (the «Board») in relation with registered seat of the Company*

The board has decided to move its registered seat from its current place to

3, route de Thionville

L- 2611 Luxembourg (Bonnevoie)

The registered seat move shall be effective 3 days following this resolution and will be duly communicated to the authorities (Commerce Registry)

November 27, 2000, Luxembourg.

G. Dumoulin / J. Wittamer / M. Kritzler

Administratuer / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76553/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

**MAINORIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 35.627.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2001*

Après avoir constaté une irrégularité dans les décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet 2001 et en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

1. L'Assemblée annule la décision prise par elle lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet 2001, au point 1 de son ordre du jour, d'accepter la démission de Madame Nathalie Hager, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg. En effet, la cooptation de Madame Nathalie Hager, intervenue par Conseil d'Administration en date du 24 mai 2000, n'a pas été ratifiée lors de la première réunion de l'assemblée générale, à savoir le 7 juillet 2000. Madame Nathalie Hager n'est donc plus administrateur depuis le 7 juillet 2000. La susdite acceptation de la démission de Madame Nathalie Hager doit donc être considérée comme étant nulle et non-avenue.

2. L'Assemblée confirme l'acceptation de la démission de Madame Aurélie Feltz, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg. L'Assemblée confirme également la nomination au poste d'administrateur de Monsieur Jacques Wolter, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg et de Monsieur David Yurtman, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

3. L'Assemblée rappelle que Monsieur Dominique Leone, administrateur de sociétés, demeurant au 1A, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart, Madame Dominique Jung, administrateur de sociétés, demeurant au 1A, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart et Monsieur Georges Krieger, avocat-avoué, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société par l'Assemblée Générale du 7 juillet 2000 jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

En sorte que le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Dominique Leone, administrateur de sociétés, demeurant 1A, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart
- Madame Dominique Jung, administrateur de sociétés, demeurant 1A, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart
- Monsieur Georges Krieger, avocat-avoué, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg
- Monsieur Jacques Wolter, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg
- Monsieur David Yurtman, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg

Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76556/595/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 75.324.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 juillet 2001 à 8.30 heures au 1, rue des Coquelicots*

Régime des signatures sociales

Le Conseil d'Administration décide de compléter et modifier les conditions de signature de BIP en instituant des signatures A et B comme suit:

La signature A concerne tous les engagements les plus généraux de la société, exerçable par les personnes et selon les conditions décrites ci-dessus.

Les décisions d'investissement de la société sont prises conformément au règlement d'ordre intérieur, ou à défaut de règle différente par le Conseil d'Administration. La mise en oeuvre est effectuée par deux signatures A.

L'activité de «Trading participations importantes» telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration du 15 juin 2000 est effectuée sous une signature A et une signature B.

La gestion de Trésorerie, dans le cadre déterminé dans le document «Politique et allocation d'actifs» approuvé par le conseil d'administration du 8 mai 2001, est opérée sous deux signatures B.

Les engagements et règlements de frais administratifs et de gestion s'effectuent par une signature A et une signature B pour un montant ne dépassant pas 10.000,- euros et par deux signatures B pour un montant ne dépassant pas 5.000 euros.

Sont porteurs d'une signature A: Les membres du Conseil d'Administration et le directeur de la société. Sont désignés comme porteurs d'une signature B, Messieurs Marc Cardinael et Jérôme Wittamer.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

Signature / Signature

Le secrétaire / Le président

(76554/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R. C. Luxembourg B 75.324.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 octobre 2001 à 8.30 heures au 1, rue des Coquelicots*

Transfert du siège social du 50, avenue John F. Kennedy, L-2951 Luxembourg au 1, rue des Coquelicots à L-1356 Luxembourg.

Le conseil approuve le changement d'adresse.

Luxembourg le 5 octobre 2001.

Signature / Signature

Le secrétaire / Le président

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76555/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**INTERCONTINENTAL DISTRIBUTION (INCODIS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.355.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(76599/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**GOVERNMENT ASSET BACKED SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.605.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2001*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.  
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mai 2001.

-L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch, B.P. 1443 à L-1014 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 relative au basculement en euro et vu l'existence au 31 mai 2001 d'une Réserve Légale de 85.960,- LUF, l'Assemblée prend également les résolutions suivantes à l'unanimité:

- L'Assemblée décide de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF;

- L'Assemblée décide d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2001, le capital social de 53,24 EUR pour le porter de 123.946,76 EUR à 124.000,- EUR par incorporation d'une partie de la Réserve Légale de 85.960,- LUF équivalent à 2.130,89 EUR.

- L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2001, la valeur nominale des actions.

- L'Assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2001, l'article 5 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille deux cent quarante euros (1.240,- EUR).»

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(76559/595/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**GOVERNMENT ASSET BACKED SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 47.605.

—  
Le bilan au 31 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

(76561/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**MOBIT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 60.720.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

MOBIT HOLDING S.A.

Signature

(76568/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**ZEMBLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 36.742.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 26 septembre 2001*

Vu l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2001, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide:

1. de convertir en euros, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999, le capital actuellement exprimé en LUF;
2. d'augmenter le capital social souscrit de 319,43 euros, par incorporation des réserves disponibles, pour le porter de 743.680,57 euros à 744.000,- euros et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001;
3. de supprimer la valeur nominale des actions émises, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999;
4. d'adapter l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour lui donner la teneur suivante: «Le capital est fixé à 744.000,- euros représenté par 600 actions sans valeur nominale»

Luxembourg, le 26 septembre 2001.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Un mandataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76557/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**TRUPIAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 44.669.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

TRUPIAL INVEST S.A.  
Signatures

(76571/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**TRUPIAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 44.669.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

TRUPIAL INVEST S.A.  
Signatures

(76572/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**TRUPIAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 44.669.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

TRUPIAL INVEST S.A.  
Signatures

(76573/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**VENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.379.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 novembre 2001.

Signature.

(76565/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---

**VENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.379.

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 12 mars 2001*

L'assemblée était ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Michel Colaci. Le président a désigné comme secrétaire Madame Britta Hans et l'assemblée a élu Madame Aude-Marie Thouvenin.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 72.520 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda:

*Agenda:*

1. Présentation des comptes annuels et du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nomination et élection des membres du conseil d'administration
5. Election du commissaire aux comptes.

*Décisions*

1. Les comptes annuels et les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes ont été présentés à l'assemblée.

2. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 ont été unanimement approuvés.

3. Les actionnaires ont accordé la décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Les administrateurs suivants:

- M. Giorgio Aletti
- M. Guglielmo Aletti
- M. Maurizio Aletti

ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

5. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été élu jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 13.00 heures.

M. Colaci / B. Hans / A. M. Thouvenin

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76567/759/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

---